

more obliged to save ^{themselves in a state of nudity} ~~their naked~~ ^{themselves} ~~bodies~~ into the neighbourhood, where, deprived of any comfort or relief, most bitter misery hangs ^{heavy} upon them.

This sad news, ~~which~~ ^{which} had ~~already~~ ^{again} been confirmed by the communications of the European Agents & Consuls in Egypt, with whom we have the honour of entertaining a correspondence for the relief of ^{our} ~~the~~ holy land's coreligionists, has imposed the sacred duty on us to claim the charity of all Israelites in their behalf.

We therefore ~~very~~ ^{earnestly} request You most ^{in them} ~~anxiously~~ to do Your utmost in endeavouring to procure support from Your israelite co-citizens, and to spare no zeal nor activity for this religious and charitable cause. We also beg to honour us as soon as possible by Your kind answer, and to remit to us the donations, bestowed on their suffering brethren by the American Israelites of New-York. Though far from ~~of~~ their tears and lamentations, the unfortunate are notwithstanding Your israelite brethren and that charity, which in all times distinguished Israel from ^{the} ~~the~~ peoples of the world, is also innate to Your hearts and we therefore confidently hope, that our words may produce some impression on You.

at the same time we can communicate You, that, as we are informed of ~~the~~ ^{on request by which we had to become a correspondence at last} ~~the~~ 50.. which were sent from New-York to London 5 years ago for the support of the poor in the holy land, (are actually to be transmitted there. ~~Being You may~~ You may judge yourself how much the unfortunate have been prejudiced by so long a Detainment.

Your expectation of Your kind answer, ~~we have the honour~~ of we beg to acknowledge our high consideration

N^o 113 Mont. le Rabbin H^m H^m Gagnin, Rabbin principal du Collège Supérieur Israélite,
à Jérusalem (V. Sign. Hebreu) 25 Nisvan 5599

N^o 114 Mont. le Rabbin ~~à Paris~~ ^{dit en qualité de distributeur des livres} ~~à Paris~~ ^{à Jérusalem} (V. C. Hebreu) 27 Nisvan 5599

N^o 115. Amst 16 Nivore 1838.

À Mont. le Comte Moëdem

Consul-général de Russie et à Alexandrie

Nous avons eu l'honneur de vous adresser ~~deux~~ ^{deux} lettres, au sujet des maltraitances dont l'un des 24 Juins & l'autre du 16 Octobre

463

léments cruels, qu'un malheureux Israélite, sujet de Russie, le nommé Joseph Ben Brigidor Gotlieb Pinochi de Bornamisch, en ^{habitant à Jérusalem} Russie, a subis le 23 Mars de la part du Turc Achmet Girel de cette même ville, et nous avons osé vous réclamer les justes réclamations de l'endommagé, bien persuadé que nous avons cru être de ce que la justice de la cause, l'infortune et les souffrances du complaignant ne vous déterminent à ne faire jouir de votre puissante protection et que vous n'employeriez toute vigueur pour lui procurer une satisfaction éclatante des violences commises sur sa personne.

Ayant l'honneur d'être en relations amicales à Messieurs les Barons de Rothschild, avec lesquels nous entretenons une correspondance courante sur tout ce qui a trait à la position de nos confrères opprimés en Terre Sainte & qui ont bien voulu avoir la grace d'agir de concert avec nous pour améliorer leur état funeste; nous avons de même ^{donné connaissance} ~~communiqué~~ à Mess^{rs} les Barons de Rothschild des ~~leurs~~ souffrances du nommé Joseph Pinochi et des instances que nous vous avons adressées à cet égard, Monsieur le Consul-général.

Messieurs les Barons de Rothschild, vivement affectés par la relation de la conduite lâche des malfaiteurs et prenant tout l'intérêt ~~un fort~~ ^{aux opprimés} ~~des victimes~~ Joseph Pinochi, que ~~leur~~ ^{leur} fort malheur inspire, ont bien voulu contribuer leur part pour vous engager à ~~ent~~ soutenir nos réclamations, et ils ont eu la bonté de nous envoyer la lettre, qu'ils vous adressent, Monsieur le Consul-général, et que nous nous empressons de vous inclure ci-joint.

Puisse son contenu vous donner la conviction, Monsieur le Consul-général, de ce que nous n'avons osé vous importuner que pour faire ^{soutenir} ~~maintenir~~ l'opprimé, que pour faire rendre justice au faible, dont la voix est trop impuissante pour pouvoir ~~parvenir~~ ^{parvenir} jusqu'àuprès de vous. Nous comptons dans votre générosité et humanité connues, espérant que nos instances ne soient exaucées.

Vous nous imposeriez une grande obligeance, à vouloir bien nous faire aviser la réception de vos lettres et à nous ^{faire} ~~donner~~ connaissance des démarches, que vous aurez bien voulu prendre en conséquence

ainsi que des résultats que Vos démarches ne manqueraient pas à provoquer.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler votre attention aux réclamations des Israélites de Saffet pillés en 1834, affaire pour laquelle vous avez ^{déjà} eu la grâce de vous intéresser en faveur des malheureux réclamants de concert avec Messrs les Consuls-généraux des grandes puissances Européennes en Egypte. Les intrigues et sordides manœuvres mises en oeuvre pour empêcher la liquidation de cette affaire, pour la traîner en longueur jusqu'à ce qu'elle tombe en oubli, ne vous seront point inconnues, et par malheur elles n'ont réussi que trop bien, car, en dépit des bons offices et des réclamations de Messrs les Consuls-généraux, presque rien n'a encore été obtenu de positif en faveur des pillés. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Consul-général, les nouvelles persécutions et violences, auxquelles les Israélites de Saffet ont été en proie au mois de Juin d^e ensuite des troubles survenus en Syrie; qu'ils aient de nouveau été pillés, maltraités et privés du peu de bien, qu'ils avaient su sauver par les Druzes du Hauran et les Arabes des alentours et que ces malheureux forcé d'abandonner leurs foyers pour sauver la vie, succombent sous la misère la plus atroce. Tant de malheurs, tant de souffrances doivent éveiller la sympathie de tout cœur généreux et humain pour les victimes, et nous ne doutons point de ce que Vous ^{hautement incliné} soyez bien disposé, à leur accorder votre haute protection. C'est leur malheur extrême, qui est la meilleure recommandation de leur juste cause, et c'est ^{appuyés de cris perçants} ~~aux~~ ^{de leur sanglots et de leur agonie} ~~leur~~ ^{affreuse} misère, que nous osons vous prier avec instances, Monsieur le Consul-général, de vouloir ne pas perdre de vue leur justes réclamations, mais insister auprès du gouvernement égyptien à ce que justice soit faite aux pillés et que cette affaire soit liquidée.

En exauçant nos vœux, Vous rendriez un service éminent à nos coreligionnaires opprimés de la T. S. et leurs ^{vœux} ~~benédiction~~ Vous accompagneraient partout; en outre Vous nous ^{en} imposeriez une gratitude éternelle et l'humanité s'acquiesce par votre concours généreux

Vous comblerait de ses bénédictions.

Agréez, Monsieur le Consul-général, l'assurance répétée de notre considération
très-parfaite et de notre dévouement très-particulier

N° 116.

à Wärschau 28 Novembre

N° 117.

Amb 18 e Novembre 1838

Monsieur de Cochelet

Consul général de S. M. le Roi des Français en Egypte

Monsieur le Consul-général Alexandrie

Depuis long-temps c'était un de nos desirs les plus vifs
de nous mettre en relation avec Vous, persuadés ^{que} comme nous étions
qu'il en ressortirait des grandes avantages en faveur des malheu-
reux Israélites en Terre ^{que} Sainte, dont nous avons l'honneur de plaider
la cause en ^{de toutes les Communes par. en D. S.} qualité d'Administrateur-en-chef et Harmonier-
général. Lors de l'occasion de nos démarches auprès de Messieurs
les Consuls-généraux des puissances européennes en Egypte au sujet
des réclamations des Israélites infortunés de l'effet ^{d'obtenir} d'une indemnité
des leurs pertes ^{au} pillage de cette ville en 1834, appuyées par
les lettres de recommandation de Monsieur le Baron James de Roth-
schild à Paris, c'était par une méprise de notre part, que nous
avions ^{omis} ~~manqué~~ d'appeler aussi à votre concours puissant dans
cette affaire, méprise que nous avons souvent en l'occasion de
regretter sincèrement.

C'est donc avec un empressement particulier, que nous
nous prévalons de l'occasion de ~~vous~~ approcher de Vous, Monsieur
le Consul-général, en Vous remettant sous ce pli une lettre, que
Messieurs les Barons de Rothschild ont bien voulu nous faire
parvenir ^{directe} à votre adresse honorée.

L'affaire des réclamations des malheureux Israélites
Vous est très-bien connue, Monsieur le Consul-général; nous avons

en la satisfaction d'être informé de
 déjà ~~en connaissance~~ de l'intérêt-général, que Vous prenez au sort
 des opprimés ^{ainsi que} ~~de~~ la protection bienveillante, dont Vous avez eu la
 grâce, d'appuyer leur juste cause, ^{de concert avec Mess^{rs} les Consuls & les autres puissances européennes en Egypte} c'est donc un devoir sacré et agi-
 able que nous accomplissons, en Vous exprimant notre ^{chaude} reconnaissance
~~spéciale~~ de Votre humanité envers les souffrants.

Monsieur le Consul-général! Vous ^{connaissiez} ~~regardiez~~ pas les in-
 trigues et fourdes menées, que la malice des agresseurs a ~~sui~~ provo-
 quer, pour traîner cette affaire en longueur, pour en entraver la
 liquidation afin qu'elle tombe en oubli; ^{et qui n'ont réussi qu'à trop bien} Votre pénétration aura
 dévoilé ~~dévoilé~~ les calomnies et persécutions employées pour prolonger
 l'agonie des réclamants; Votre cœur philanthrope et généreux aura
 gémì ~~entendu~~ à l'aspect de tant de misères, de tant de souffrances.
^{Vous n'ignorez pas qu'une} ~~Une~~ nouvelle calamité est venue ^{frapper} ~~accabler~~ les malheureux Israélites,
 de Saffet en suite de troubles survenus en Syrie. Les Druses des
 Hauran & les Arabes des alentours ont envahi le quartier des
 Juifs de ladite ville le juin dernier ^{ont commis} ~~et commettant~~ des violences et ^{barbares} ~~infamies~~, que la plume répugne à retracer, en dérobant aux in-
 fortunés le peu de propriété, qu'ils avaient ~~possédée~~ antérieurement
 à qui ils devaient à la charité de leur ^{compatriotes} de l'Occident
 les réduisant au dénuement le plus complet et les forçant à quitter
 abandonner leurs foyers pour fuir la vie. Les cris déchirants de
 leur détresse ont retenti par tout le monde civilisé, et leurs
 misères ^{ont} ~~a~~ excité de bien vives sympathies.

Nous ~~osons~~ donc nous adresser à Vous Monsieur le
 Consul-général, comme le représentant d'une nation, dont la générosité
 et le cosmopolitisme ^{magnanimes} ne sont jamais démentis, en Vous priant suppliant
 avec instances de vouloir ne point perdre de vue les justes réclama-
 tions des malheureux Israélites de Saffet, ^{mais d'insister auprès du gouvernement} ~~de soutenir leur protection~~
^{Egyptien} ~~et de concourir~~ à ce justice leur soit finalement rendue.

La voix ^{même} ~~des opprimés~~ est trop faible pour pou-
 voir pénétrer jusqu'auprès de Vous, Monsieur le Consul-général;
 mais nous nous flattons ^{de} que la nôtre ne se fasse entendre,

407.
d'autant plus que c'est la cause sainte du malheur, que nous avons été
plaider, et nous sommes persuadés, ^{de ce} que le malheur des Israélites de Saffet,
la justice de leurs réclamations, ne ~~vous~~ soient des motifs assez puissants
^{impres de vous} pour vous incliner à ~~les~~ protéger efficacement.

^{Daignez} Vous voudriez donc, Monsieur le Consul-général, exaucer nos instances,
vous voudriez relever de la poussière une ^{population} nation, si ignominieusement insultée,
Vous voudriez surprendre la belle tâche de vous constituer le défenseur du
faible, le protecteur de l'opprimé. En ^{concedant à} accomplissant nos vœux, l'hu-
manité secourue par votre ^{coopération magnanime} concours ~~généreux~~ vous comblerait de ses
bénédiction, vous nous en imposeriez une gratitude éternelle, mais
votre plus douce compensation serait la conviction satisfaisante, d'avoir
réhabilité des infortunés, qui sans votre protection seraient réduits
à une position désespérée.

Vous nous imposeriez une grande obligation, Monsieur le
Consul-g^l, ^{que} de vouloir bien nous faire aviser la réception de cette lettre,
de nous faire communiquer les négociations que vous aurez entamées
et les résultats que vos démarches ne manqueront point à provoquer.

Agreez, Monsieur le Consul-g^l, l'assurance de notre con-
sidération la plus distinguée, et de notre dévouement très-
particulier

N^o 118.

Amsterdam ce 3 Nisef 5599.

A Messieurs le Président, les Membres du Consistoire Israélite
du département du Bas-Rhin

à Strasbourg

Messieurs!

Nous avons l'honneur de Vous donner communication, de ce que, lors
du voyage séjour du sousigné dans votre département d'été passé, nous nous
sommes occupés, d'y introduire la Réunion établie par nous en faveur de nos
correligionnaires indigents de la Terre Sainte appelée ^{עזרה} ^{עזרה} ^{עזרה},
et d'y collecter des souscriptions pour une subvention annuelle, des-
tinée à dédommager les pauvres Israélites ^{en Palestine} des pertes des donations ~~inscrites~~
^{unies} ~~liées~~ autrefois aux ~~livres~~ missionnaires déjuchés de la Terre Sainte (C. 1818) &c

des inscriptions faites dans leurs livres, vu que ces dépêches de tels missionnaires ont été entièrement abolies par votre intervention.

⁹⁰ ^{À l'effet de faire}
~~Chaque fois~~ ^{seulement} représenter les intérêts des Juifs indigents en Terre Sainte auprès des Communes de votre département, pour faire occasionner ^{réunion établie par vous en faveur des pauvres par la S. D. appelée} la promulgation de la loi ^{pour en} et pour ^{en} faire soigner la rentrée des contributions annuelles, ainsi que des arrets de ³⁰⁰ et de 2. ¹⁰⁰ et des autres offes des dédies aux pauvres de la Terre Sainte, en vertu des ^{Munici-} ~~provisions~~ ^{provisions} à nous transmis des Communes Juives de la Terre ^{Sainte}, nous avons établi dans votre département, comme dans les autres pays de votre rayon administratif, une administration régulière des deniers dédiés à la Terre Sainte, à la tête de laquelle nous avons confié en qualité de Recuteurs-généraux au département du Bas-Rhin, les anciens Gabbaïm, Messieurs Joseph Lévy & Isaac Weill de votre ville en leur consultant comme président ^{Monsieur} ~~Monsieur~~ ^{Monsieur} Grand-Rabbin & Membre de votre Consistoire Monsieur Arnold Baron.

Veuillez bien, Messieurs, ^{maintenir} ces Messieurs, dans leurs opérations pour la cause de bienfaisance, qu'ils représentent et leur faciliter l'exécution des devoirs pénibles de leurs fonctions honoraires.

Agrez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée & de notre dévouement tout-particulier.

N° 119.

Amst 20 Novembre 1838

Mons. Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas

à Beyrouth.

Nous nous référons à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser la date du 8 courant, dont nous confirmons le contenu. Vous en recevez l'avis et ce que nous avons de nouveau donné l'ordre à Messrs Roux de Traisvieux & à Marseille de vous envoyer pour votre compte et à notre disposition une somme de 1800 Piastres fortes en groupés, pour dont nous vous avons chargés de soigner la distribution, conforme à une liste, de laquelle vous trouvez la copie au pied de cette lettre.

Nous devons vous faire remarquer, que nous venons d'être informés de ce que vous
agiez, accepté un arrêt sur la subvention, que nous avions destinée à M. N. S.
Coronel. Nous vous répétons encore, cherrieux, que sur les fonds que nous
vous transmettons pour en saigner la distribution, nous ne pouvons tolérer
aucun arrêt de qui que ce soit, par conséquent vous voudriez faire liquide
ce que nous avons destiné à M. N. S. Coronel, et ^{vous obliger} refuser à l'avenir d'ac-
cepter aucun arrêt ^{par nos démisses} copie de la liste pages page 396.

Nous avons l'honneur, de vous réitérer l'assurance de notre
considération très parfaite

- N^o 120 An der Portugiesische Gemeinde in Saffet Amst 2 Tisles 5599
 " " 121. " " " " Hebron
 " " 122. " " " " Tiberias
 " " 123. " " Gemeinde Hasedim Wallmer in Tiberias
 " " 124. " " " " Ruspia in Tiberias
 " " 125. " " " " in Saffet
 " " 126. " " " " Habbat in Hebron
 " " 127. " der Rabbins Israel Ascanasi in Jerusalem

N^o 128. Amst 6 Tisles 5599

L. J. W. Kaus Verlagbucher
Frankfurt am

Ich habe in Euer Brief gelesen auf mein sehr Briefen vom 2^{ten}
beziehen, worin ich Ihnen schreibe auf E. M. Koenigswarter's Brief
zum gestrigen Freitag d. 11. d. R. v. 1859. Ich habe also Reis in E. M. schreibe
bei mir angekommen ob mir nicht von der Gemeinde Veits Hochheim einen
persönliche Unterstützung sind, i. von f. 20, zugekommen sey, worauf ich
nach Durchsicht meiner Bücher mit "Kain" unterzeichnet, hierauf an
vordere mir hier Reis auf f. 20 müssen durch fassen im
Offenbach Casper werden sage, ich musste ein Brief bitten, f. 20
von mir zu fassen und mir mitteilen zu wollen ob ich f. 20
nicht persönlich f. 20 durch fassen in Offenbach für die Ge-
meinde Veits Hochheim als Unterstützung sind zu erhalten
werden sind, welche Haftung, nach Unterstützung, falls D. 11
nach nicht unterstützt werden, nachschaltet zu erhalten.
Ich wünsche Sie sehr in der gewinnlichsten Reise und bitte
Sie mir zu schreiben zu antworten.
Gefährtengeheim und angenehm

N^o 129

Amst^m 4 Kislev 5599

Den Heere L. de Beer te Utrecht

N^o 130

8^e

Herren Kaufmann Wormser & Karsbrunne

N^o 131

8^e

Herren et^m Reiff in Zell bei Ruzburg

N^o 132.

9 Kislev 5599

Herren Oberkabiner zu Strassburg

zu Hb. Copibuch fol. 118

N^o 133.

10 Kislev

Den Heere L. Symonet te London

N^o 134

8^e

To Levie Salomons Esqr London. Hb. Copibuch fol. 119

N^o 135

12 Kislev

Herren Gabaim des H.L. zu Maintz

Hb. Copib. fol. 119

N^o 136

8^e

Herren L. Mooy Gabbai kohl zu Vreden

Hb. Copib. fol. 120

N^o 137

8 Kislev

Herren B. Rothschilds Gabbai zu Grevenbrock
abgeschickt 13^{de} mit Krittung

N^o 138

11 Kislev

Den Heere J. van Coppelshabai te
afgesonden des 13^{de} daer met Krittantie

Oud-Beyerland

108-

139 A Samson Esqr
London

Amst^m 5 Kislev
22 Nov 5599

Dear Sir
I have your favours before me of the 1. & 13 Instant to which I now reply, am sorry your letter of the 13th has not confirmed the expectation of the preceding letter respecting your recovery. Hopi this meet you now in good health. In fact last we had already received the intelligence of his more intention going to the Holy Land & hope he is prompted from religious feelings only what you state from Aaron Seleg. I also recd an account from Rabbi Israel that the party had come to an understanding and with Rabbi Zalmon upon condition that he recalled Aaron Seleg from his present mission which Rabbi Zalmon refused doing, therefore the statement as to a total settlement is a false report from R. Seleg for his private ends, it seems the same party has also informed you that few families of the German Jews are remaining in Safat. I must inform you that all the Chasidim of Soffat remain there and would not leave the place even the Late Rabbi Garshon Meigolious would not take any other domicile as he observed a place that caused him so much

so much exertion and expense for so many years he would not desert the first money that was sent this Bar it had arrived in the Holy Land nine months after it was sent, and the German Jews had a very small share indeed, as no instructions was sent out how the money should be shared exclusive of which a great share was detained by the Poles for debts you ask me if I recd any money from the London Committee lately I answer No you are aware how little my personal exertions could effect by a Committee were the minutes of their meetings an allways a blank letter, what could a correspondence effect? I did write to the President and he answered me he wished me success with the new soc. I established in London and the money I all recd from the Country! soon after this letter from the President you gave me ^{this year 4/3} with a copy of the resolution I would like to be informed if the resolution is also meant for my subscribers that I obtained personally and was only to be laid to me but I must observe if you my friend had accepted the Treasurership when I was in London or if you had not left the Committee our poor Brethren in the Holy Land would have been less suffering in the shameful delay of their poor piteousness from London I am sorry to see the proceedings of the Portuguese in their endeavors to undermine the Religion of our Fathers, a set of ignorances have the impudence to alter the mode of prayer that was instituted by the members of the great congregation among whom were several of our holy Prophets yawn

Please to make me Credit
for the money of Raphael
against my Postage and
your members of the Professor both are in apt

" 140 Aaron Goldsmid Esqr
London

Dear Sir

It is long since I had the pleasure to hear from you. I hope you and family are in good health. I still do all I can for our poor Brethren in the Holy Land. By the By I see you down in my London Book for a debit for 3 years Subscription pray is such correct? if so, please to inform me and I will advise you whom to pay the same. Pray remember me to your Mother & Sisters yours very Truly

412 // n° 141 15 kislew 5599 Herrn H. T. Cann in Bonn
zie H. Epitach fol 120

" n° 142 d° Herrn J. M. kann in Frankfurt am

" n° 143 d° Herrn Dr. Wm. Kohr in FK. M.

" n° 144. 17 kislew an den Rabbiner Hm. Low Beer d'aritz in Saffet
Hebr. Epitach fol 121

" n° 145 d° Den Heere L. van Emden te Wrageningen

" n° 146. d° Den Wel Eerwaerden Heer M. Lowenstamm Gope Rabbijn
Rotterdam

" n° 147. Den Heere L. H. Amsterdam 18 kislew A.M. 5599

Aan de Wel Edele Heeren
Parnassijns der Portugesche Jor.
Gemeente alhier

Wel Edele Heeren!

Wij hebben de eer UWE. hieringesloten ter inzage te doen toekomen
twee documenten of acten van de Hahamim, Rabbanim & Memoranim van de
Israëlitische gemeenten, Zoo wel Sephardim als Ashkenasim van de Heilige Stad
Tebaria, die wij deze week ontvangen hebben. Zijnde de 1^e van de maand Heshvan
des voorn. Jaars (A.M. 5598) en wel het duplicaat van een Reeds vroeger ontvangene,
Acte van denzelfden inhoud, strekkende tot intrekking en vernietiging der
volmacht door hun Wel Eerw. gezamenlijk, vroeger aan den R. Ezechiel
Eliasar Abualafia gegeven, om als Seliak voor de voorn. H. Stad Vondte Reids
te & met den last aan ons om hiervan aan alle gemeenten, waarbij deselve nog
niet als Seliak opgetreden was, kennis te geven; aangezien als nu dat deselve
R. Abualafia bij UWE. Gemeente Reids zijne kending, volbragt had, vonden
wij het buiten onze roeping om UWE. hiervan kennis te geven. Intusschen
echter ontvingen wij nu de 2^e acte bovengem. van de maand Elul J. L. waarbij
de kennisgeving der voorn. intrekking en vernietiging algemeen wordt verlangd,
en wel ook aan die gemeenten, waarbij de genoemde R. Reids als Seliak ge-
ageerd heeft & houdende tevens kennisgeving van de magtiging en
afzending eens andere, Seliak met name Raphaël Hachan, Mesi, Zoo
vinden wij het van onze plicht UWE. de beide acten voorn. te oec. toekomen, met
verzoek om na inzage en na van den inhoud te hebben, Nota genomen, ons
deselven te wille, terugzenden. Terwijl wij ~~andertzoh~~ ondertuening
van Heil en Zegen, de eer hebben UWE. van onze kwagachting te verzekeren.

De President der Petidim en Amarsolim der Israëlitische gemeenten
in het Heilige Land Reids. te Amsterdam.

413
" N° 148 20 kislew 5599 Herrn Parnassius der Israel. Gemeinde zu
Hebr. Copiebuch f° 121, p. 2 Hamburg

" N° 149 17 kislew an Herrn E. J. Holländer einnehmer d.
Hebr. Copiebuch f° 121 p. 1 altona

" N° 150 17 kislew Monsieur Moses ben Simhon Livorno H.C.B. f° 122

" N° 151 Le Amsterdam 25 kislew 5599
Den Wel Edele Here J. M. Rosenick
te Wageningen Wel Edele Heer!

Met verbazing verneme uit den heden ontvangeren brief van onzen vriend den
Heer L. van Enden dat W.W.E. reeds bij expiratie van het vorige half jaar
geweigerd heeft, desreels gewone vrijwillige Contributie ter ondersteuning van onze
arme geloofsgenooten in t. H. te betalen en dus thans een vol jaar verschuldigd
is waarvan W.W.E. dispenseerde te betalen. — Verrentlik heb ik oortraakt over
den Heer van E. voorm. onderredent te zijn dat hij mij om W.W.E. eer te sparen
zulks niet eerder medegedeeld heeft, vermits indien ik zulks gerustent had
ik de beste gelegenheid had toen ik priens juli t. W.W.E. in de diligencie ont.
moette, W.W.E. mondelings hierover te onderhouden, en ik houde mij ver.
zekerd dat W.W.E. het mij mondelings niet zoude geweigerd hebben, daar ik
alsdan met meerder nadruk er over gesproken had, Schriftelyk echter is 't
mij niet mogelijk alles ten papiere te brengen, dan alleen dat die armen
in de bedroevenste staat van armoede en ellende zich bevinden, en nog
met vele onheilen te worstelen hebben, dat dus ieder gevoelig hart wel zyne
plicht behoort te beseffen, 't Opperwezen dankbaar te zijn voor den beteren
staat van tydelijk welzijn waarin hij verkeert, en ten minste, mocht men toch om zulks
te beloonen die armen in ruime mate van zyne bedaelen en voorzeker niet
eene jaarlyksche bijdrage, die men reeds seven jaaren gedaan heeft en wel in
staat is voorttebetten, ~~alle~~ intrekken.

Tenslotte W.W.E. gij loudet aan die armen een groot nadeel door dese intrekking,
en aan u zelven geen voordeel doen, en als vriend zeg ik W.W.E. dat vooral indien men
reeds de jaaren des ouderdoms bereikt heeft, behoort men na den overkant te zien en zyn
doen en laten te verbeteren, maar niet nog te verzerpen, door weldaden en aalmoecken in te
trekken; ik hoop dus dat W.W.E. bij vertoning mijner kwitanten, deselve nu voldaan zal
en ook verder continueeren. Waarmede de eer hebbe enz.

N^o 152 Amsterdam 26 kislew 5599

Den Heere L. van Emden Gabbai te Wageningen

Antwoord op deszelfs misfire van dezer, en hebben hem teruggedonden de twee halfjarige kwitantien voor den W^{ten} Heer J. M. Rosenick aldaar, om ditzelve nogmaals aantevoeren.

N^o 153 27 kislew Lendel Eersaarden Heer M. Schreiber Oppert Rabbijn te Presburg

N^o 154 Mesfieurs de Rothschild freres à Paris Amst^m 17 Decembre 1838 Mesfieurs!

Nous avons l'honneur de vous accuser la reception de votre lre honoree lettre du 1^{er} Nov: renfermant deux obligantes lettres de recommandation, a M^{rs} les Consuls General de France et de Russie a Helandrie en faveur de nos malheureux correligionnaires dans la Terre Sainte. Permettez nous Mesfieurs de vous exprimer nos remerciements les plus cordaux et toute notre reconnaissance de votre charite qui a daigne a cela nous accorder encore plus que nous n'en avions demande et persuader que nous sommes de l'avantage qui se ressemblera a nos malheureux correligionnaires dont nous aurons a coeur de vous prevenir Mesfieurs aussitot que nous en aurons connaissance. nous prions Dieu qu'il vous en benisse & vous en recompense de sa bonte inaffable.

D'après votre note nous vous avons debite de nos remises de 6 Nov: sur Marseille de f 5114:30 & 2, contre nous vous avons credite de vos remises a Mess^{rs} Roux de fraissinet & Co a Marseille de f 1014:30 pour 10126:30
Depuis ces Messfieurs vous aurons certainement avise qu'il vous aient credite pour n^{re} de f 245:85 30 a Nov: pour solde de compte & notre faveur de ce jour: maintenant nous avons l'honneur de vous remettre inclus f 2000 de la A promise de H. Willard dont il vous plaira debiter le necessaire a votre credit. En meme temps nous venons d'etre commise de la part de M^{rs} le Grand Rabbijn de Presbourg M^{rs} Moise Schreiber de remettre a la Terre Sainte la somme de f 561:36 courant de Vienne, qui le dit H^{er} Grand Rabbijn a paye a votre honorable maison, a Vienne pour nous le, prevaleois suivant les quittances incluses: 1^{re} B^{te} Nov: de f 314:27 a 2^{de} B^{te} Nov: de f 247:36
Nous ne croyons donc faire mieux que de vous en adresser la bonte de vous en crediter au mieux des pauvres
De reste nous vous prions Mesfieurs d'agreer l'assurance renouvellee de notre consideration distinguee. Nous esperons ne pas vous importuner Mesfieurs & vous reiterant notre demande pour un petit extrait de 2/ste ou 7^{de} Nov: 1837 jusqu'a la fin de ce mois & vous priant de designer & chef notre qualite pour pouvoir mieux nous legitimer.

N° 155

30 kislew 5599

Londres. M^{re} P. Lushnitz à Leemann

4/5

N° 156

Messieurs de Rothschild frères
à Paris

Amsterdam 18 Decembre 1838

Par la présente nous venons vous confirmer Messieurs notre lettre d'hier
par laquelle nous avions l'honneur de vous remettre /200 francs
de N. Willard à Paris au 2^e et de quittances de M^{re} Robert
à vienne en double de 561 : 36^{ct} a vienne, pour nous y créditer & dont nous
vous prions Messieurs, de vouloir bien nous accuser la réception.
Et en vous offrant

" 159 A. Samson Esq^r London Amst. 11 Thebeth 5599

" 160 A. Monsieur N. Mercurius
à Colmar 15 Thebeth 5599

" 161 Henr. Wilhel. Heren M. Eeckhels & Zonen te Rotterdam 16 Thebeth
Hebr. Cop. buch p. 124

" 162 B. J. Cassel in Deutz 22 Kislev
Hebr. Cop. buch p. 122

" No 163. Amst. 7 Janvier 1839
Messieurs M. Rothschild frères à Paris

Messieurs

Votre honore du 3 cour^t nous est diement parvenue et nous
en avons eu avec plaisir que Vous voulez bien nous faire inscrire notre compte
et qu'en même temps vous nous communiquerez le résultat des quittances de
votre maison honore de Vienne au montant de f 561. 36. Convention off
Par la présente nous avons l'honneur de vous aviser, qu'en con-
séquence d'une offre antécédante à nous faite par Mess^{rs} Briggs & Co^{ie} à Alexan-
drie, nous avons commise cette maison de se prévaloir sur vous, Messieurs, du mon-
tant de f 300. ^{francs} fortes, desquelles nous avons tiré sur leur commande à Beyrouth
Mess^{rs} Melber Hengst & Co^{ie}, pour être payés à notre ordre à Jérusalem. Veuillez donc
Messieurs, honorer leur traite au montant de f 300. à ^{présentation} ~~la~~ au débit
de notre Compte.

Le motif de cette opération était de l'un côté pour ^{transmettre} pouvoir ~~encaisser~~ ces
f 300. le plus promptement possible sur le lieu de leur destination et nous étions
dans le doute, s'il y avait un bâtiment en portance prompte ^{pour Beyrouth} à Marseille; de
l'autre nous avons désiré pouvoir faire cette remise sans nous servir de
l'entremise de Monsieur Pietro Lauretta à Beyrouth.

C'est encore à notre satisfaction, que nous venons, Messieurs,
vous présenter ci-joint la copie d'une offic^e de Monsieur le Comte Medem
Conseil-^{général} de Russie à Alexandrie datée du 23 Novembre J^r au sujet des
demandes, que nous avions adressées audit Consulat-général, dont nous
devons les dispositions favorables à votre recommandation primitive à Mr.
de Laurin, dispositions, qui sans doute prendront plus d'effet à notre égard
de la part de Mr. le Comte Medem, ensuite de la recommandation et
bienveillance, que vous avez bien voulu nous faire parvenir dernièrement.

41
 für die vorerwähnte Personlichkeit durch meine Vermittelung dahin gesammelt worden, in Folge
 Ihrer güt. Mittheilung über die Handlungsmasse des Herrn Raphael d'Essa de Ricciotto
 unter seiner Bedingung mehrfolgend zu lassen, sondern zu meiner Disposition zu
 stellen; falls ich die Ihre. Ihre gütliche Mittheilung, daß ich die gesammte mög.
 bestmögliche Massensammlung desfalls veranlaßt habe, die, der Natur des Falls
 gemäß, mit äußerster Eile zu beenden müßte, und ich deshalb
 so sehr in die Länge gezogen. Ich habe daher dieselben nach einer gütlichen
 Offenbarung, und ich habe Ihnen zu einem unbedingten Dank außer alle,
 Messungen gegeben zu haben, daß ich Ihnen, die zu mehrfachen Gegenständen
 dienen, nicht in die Länge ziehen kann.

Auf meine vorerwähnte Anfrage sollte der H. Minister Charge d'affaires in Const.
 zu Herrn Gaspar Testa, Intendant d'Ecce m. J. die Gegenstände, nach der mehrfachen
 Mittheilung zugesagt zu lassen, daß ich mich in Folge der Localen von der künftigen
 Begründung endgültig, Einverständigen, die für die Sache der künftigen
 Spitalverwaltung und als gütlich davon abgepflegt werden. Daraus
 wurde der Grund der seiner Unterzeichnung der Bedingung Ihrer Disposition
 zugesagt, und ich habe die dafür, wie zu dieser Zeit die Ihre
 für die Unterzeichnung der Cons. wäre. Ich habe auf die zu vermittelten
 und die Ihre (manuscripte) freigelegt, mich aufzuföhren zu wollen.

Es wurde mir angetragen, wenn die zu dieser Zeit die Gegenstände haben
 sollten, wie Zahlungswegen oder Anweisung (beizulegen) unter der Ihre haben 29 März u. J. aus.
 festhalten Cons. thet f 125 - 27 April of M. Kuenigswarter Coste,
 welche als Leistung zum Aufbau eines abgebrannten Synagogen in Smyrna
 zu der dorthin hiefür zugesagten Summe Ihre güt. Vermittelung anzugehen
 die rasche.

Nachfolgend habe Ihnen meine Gegenstände in weiterem Verlauf
 und habe die Ihre nach Ihrer Befehlsung zu verstellen.

Zugabe

- No 165. *Antich. S. 189. 17. Theb. 1899*
 Herr Oberkammerer & E. Oppenheim Gabaim Colonn in Mainz. H. Epist. 124
- No 166. Herrn E. L. Oppenheimer & einnehmer zu H. S. 1899

N° 167

Herrn J. M. Kann in F.F. 26 Thebeth

N° 168

Herrn Wolff-Lipmann Hamburg
in Fürtth

N° 169

Herrn A. Reiss in Zell bei Würzburg

N° 170

Amst. 25 Thebeth 5599

Messieurs le Président, Membres du Consistoire Israélite
de la Circonscription de la Grande

siant à Bordeaux

Messieurs!

(au sujet du legs de 1600. fait par feu Mr. Adam Lopez Dias
en faveur des pauvres Israélites de la Terre Sainte.)

Honorés par votre lettre du 31 Thebre passé, par laquelle vous
nous priez à vous faire transmettre les copies des pouvoirs
dont nous sommes investis pour recevoir les quêtes, dons & legs
en faveur de toutes les Communautés Israélites de la Terre Sainte; et
à faire certifier ces copies par les Membres de la principale adminis-
tration de la Communauté Israélite de cette ville-ci et à faire
légaliser leurs signatures par M^r. le Consul français; — nous
avons l'honneur de vous faire remarquer, que depuis une longue
série d'années pareille demande ne nous est pas été adressée
ni que notre autorité à cet égard n'était non-seulement pleine-
ment reconnue par les diverses Communautés donatrices de notre rayon
administratif et des Communautés intéressées en Terre Sainte, mais encore
par les Gouvernements et fonctionnaires publics, auxquels nous étions
portés à entretenir ~~une~~ des relations d'offices pour le bien de nos
chers clients infortunés. Veuillez encore considérer, que ce
en quelque sorte,
serait nous dévaloriser nos qualités et exprimer une certaine
sousmission à l'administration Israélite de cette ville, que nous
serions forcés d'appeler à certifier nos copies; ça en outre il résulterait des
difficultés considérables inévitables à faire légaliser les signatures
hébreues par M^r. le Consul français. Ces motifs nous ont engagés

421

à nous dispenser de suivre vos injonctions, Messieurs; cependant pour satisfaire autant que c'était en notre pouvoir, à vos demandes et enfin pour vous donner la conviction positive, que tous quêtes, dons et legs ^{provenant de notre rayon administratif} destinés pour les ^{provenant de notre rayon administratif} ~~gratuits~~ souffrants en F. d. I. doivent de droit nous être remis, et que par la remise à notre ^{Vous tous déchargés de} administration ^{plante} responsabilité antérieure, nous avons l'honneur de vous acheminer ci-contre ^{par la diligence} (les originaux des pièces de conviction suivantes, savoir:

- N^o 1. Procuration en forme de la Commune des Séphardim à Jérusalem et des Communies des Perussim à Jérusalem, à Saffet, datée du 20 Tébeth 5587.
- " 2. Lettre de Teforte d'une procuration renouvelée de la Commune des Séphardim à Jérusalem, datée 1 Adar 5590.
- " 3. Procuration de la Communauté des Séphardim à Saffet datée Medis Adar 5590.
- " 4. 5. Deux procurations des Communes Ascanaim Hapsidim de Saffet et de Tibériade, datées 27 Pisan 5580 et 1 Tamar 5580.
- " 6. Procuration de la Commune de Séphardim à Hébron datée Sébat 5590.
- " 7. Procuration de la Commune de Séphardim à Tibériade datée Pfar 5580.

Persuadés que nous sommes de ce que ces documents originaux vous fournissent les garanties requises, nous venons vous prier de réchef, Messieurs, d'employer vos moyens pour obtenir la liquidation du legs en question, et par là de contribuer à fournir une subvention destinée à des malheureux, qui souffrent sous le fardeau de la misère la plus criante. ~~En~~ Après vous être servi des documents ci-inclus, vous rendrez, Messieurs, nous les faire remettre ^{par la diligence} immédiatement et agréer en attendant l'assurance renouvelée de notre considération ~~très~~ distinguée.

En outre si la connaissance de ces pièces laisserait encore un vide à votre conviction de notre intégrité et ~~personnellement~~ personnel, nous évoquons notre demande de vous faire transmettre ces fonds, laissant

4. No 181.

No 181.
Monnier Pietro Lauretta

Vice Consul des Pays Bas sc. Sc. &c
à Beyroth

Nous sommes étonnés de ce que vous nous communiquez que
de notre envoi de \$3400. les ^{quittances} Nos 7. 12. 13, 14 vous manquent
encore, mais qu'elles n'étaient pas en règle. Nous comprenons

Quant au No 7 de l'envoi de \$3400, au cas qu'il n'aurait pas encore été payé selon nos dispositions antérieures, les \$403. pourront être payées contre des quittances signées au Rablins Abraham Low Beer d'Avrız, Hirsch Lippmann & Elitz

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23
Hénock Abraham, Salome Loeb, David Aris, ^{à la signature du Rabbini} ^{paragraphe décidé, y d'un} ^{choix, n'y est plus requise}
Aux Nos 11 & 12 de notre envoi de \$3450 la signature du Rabbini Jacob
Acanasi n'est plus requise, mais les ^{autres trois} ^{pour} ^{ceux de} ^{pour} ^{la} ^{communauté de}
~~de nos~~ ~~\$2400~~ doivent signer, (les \$289 1/2 pour la communauté de
Saffet et les \$109 1/2 pour celle de Tiberiade

De même à notre envoi de \$1800. la signature du Rabbini Jacob
Bundacki n'est plus requise aux Nos 7 & 8, pourvu que les ^{trois}
^{autres} ^{Rabbins} indiqués ci-dessus y figurent avec leur signature, pour
No 7. \$157 ^{ceux de} ^{pour} ^{la} ^{communauté de} ^{Saffet} ^{pour} ^{No 8} ^{\$175}
^{pour} ^{celle} ^{de} ^{Tiberiade}

Veuillez bien soigner, que le paiement se fasse selon ces dis-
positions, s'il ne se fut pas encore fait selon nos dispositions
antérieures.

Nous devons en même temps vous faire remarquer que c'est
une de nos maximes à ne jamais faire des envois, avant d'a-
voir sous les yeux les quittances de l'envoi précédent; nous
nous étions divergés de cette maxime en considération
de la grande misère existante en Terre ^{de} ^{Israël}, et nous avions
expédié les \$3450, avant de posséder les quittances des \$3400,
et plus tard encore nous avions expédié les \$1800 avant
d'avoir les quittances antérieures. Pour la suite cependant

nous tiendrons à notre maxime, et nous vous invitons donc
M^r le ^{Consul}, à vouloir bien prendre nos mêmes afin que
les quittances nous parviennent le plus rapidement possible.

En tous cas vous nous enverrez de suite toutes les quittances
que vous posséderez à la réception des ^{la} ^{présentes}, pour nous
fournir les moyens de faire de nouvelles semences à ceux
des intéressés, qui ne sont pas arriérés avec les leurs. Ceux
qui alors veulent par force cesser en arriéré auront eux-
mêmes à en plaindre la perte du temps. ^{Vous pourrez cependant attendre} ^{les quittances ci-dessus mentionnées}

Nous avons l'honneur de vous saluer respectueusement.

N^o 172

Aan de Wel Edele Heer, Gabbaim Solelim te Leuswarder, Amst. 28 Tisbeth 5599

N^o 173.

Herrn A. Fischel Herr, Lublin Amst. 28 Tisbeth 5599

N^o 174

An Memorium von Haspidim Maliner in Tiberias H. C. Buch p. 126 p. 1

N^o 175

Rabbi Israel Akenasi in Jerusalem H. C. Buch p. 125 p. 2

N^o 176

Mons^r M. Benatar

Amst. 29 Tisbeth 5599.

Receveur général Bordeaux

Monsieur !

Nous avons eu l'avantage de recevoir en leur temps Vos honoraires des 13, 29
Tisbeth d^r et nous avons vu avec plaisir que Vous ayez réussi à nous faire
compter pour Mr. Gradis un'avance de deux années. Nous vous exprimons
nos remerciements bien chauds des beaux sentiments que vous exprimez
en faveur de nos frères infortunés en Terre Sainte et nous sommes
bien persuadés ^{de ce} que ce soit une des occupations les plus satisfaisantes
pour un cœur comissé et humain tel que le votre, que de ^{concourir} continuer
à mettre du baume sur les plaies qui les accablent. Vous voudriez
donc leurs conserver ces dispositions bienfaisantes et vous saisir
de toute occasion pour représenter leurs intérêts.

Quant au legs de 600 laiffé par leu^r M^r Abraham Lopez Diaz
aux pauvres Israélites de la Terre S^{te}, le Consistoire de votre Ciron-
scription, pour se convaincre de notre vocation à percevoir les
legs, donations et offrandes faites en faveur de nos confrères en Terre
S^{te}, nous a demandé de lui transmettre ~~de lui en~~ des copies
de nos pleins-pouvoirs à cet égard, légalisés de l'administration
principale de la nation israélite de cette ville et certifiés par
M^r le Consul français. Nous n'avons pas voulu cependant nous sou-
mettre aux inconvénients et difficultés que cette procédure aurait en
pour suite, et nous avons préféré de leur transmettre les documents originaux
constitutifs, sauf à nous les renvoyer après en avoir pris connaissance. Si
cependant la connaissance de ces actes laisserait encore un vide à la conviction
de Messieurs les Membres du Consistoire, de notre vocation, nous avons révoqué
notre demande de nous transmettre ces fonds, laissant au Consistoire de saigner la

425

remise de ces fonds au lieu de leur destination de la manière, qu'il jugera le plus convenable pour exécuter les volontés du testateur.
 Monsieur; n'étant pas entièrement au fait de notre compte ^{depuis vos dernières donations du 7. 5599} nous venons vous inviter par la présente à vouloir bien nous en faire desposer extrait, que nous vous prions, de nous faire parvenir le plus tôt possible, afin de nous mettre en état d'y conformer nos écritures. Vous n'omettez point à bénéficier au compte les f. 10. que Mr. Benjamin a déduit du vin.

Nous avons l'honneur de vous saluer cordialement

Quant au vin, j'ai à vous remarquer en réponse à votre honneur en chiffres hébreux, que je suis assez bien au fait de la langue française pour y prononcer sans comprendre et m'expliquer. Je suis bien sensible aux désagréments que vous causent mes plaintes sur la qualité de votre vin, mais je ne puis que confirmer ce que je vous ai déjà dit, savoir que son goût est tellement âpre et tranchant sur la langue, que je suis à force d'amitié pour vous que je te continue à le boire malgré les démonstrances de ma famille. C'est bien à regretter que vous ne puissiez lui réussir à fournir un vin Casser d'un goût plus agréable, et je puis vous assurer, que les vins Casser que je reçois de Angene et que je recevais autrefois de Marseille n'ont pas eu ce défaut. Je vous prie donc de faire votre possible à remédier à cet ^{est ce dés}agrément et j'espère qu'avec l'aide de Dieu vous y réussirez. Dans tout cas cependant la plainte de mon frère d'avoir reçu une mesure si incomplète ne peut pas s'excuser, et je vous prie, de veiller à ce que dorénavant cela ne se répète plus.

J'ai l'honneur de vous saluer amicalement

" N° 176 Au Mémorandum von Hassperr in Lepath Amst. 29 Tebeth 5599
Heb. C. buch 74 126 p. 2

" N° 177 A. Monsieur R. F. Alp handari à Beyrouth 02

" N° 178 Amst. 2 Lébat 5599.
 A. Monsieur le Chevalier Moïse de Picciotto
 Consul général de sa Majesté le Roi des Pays-Bas à Alep.
 Monsieur le Chevalier!
 Nous avons eu l'avantage d'être favorisés par votre estimable lettre du 2 Novembre dr., en réponse à laquelle nous surpassons en silence ce qui se trouve

sans réplique. Nous regrettons bien, à ne pas être en état de correspondre aux demandes, que les Rabbins et pauvres coréligionnaires de la ^{d'Allep} Syrie nous ont adressées par votre organe, Monsieur le Chevalier, vu que dans tout cas la Syrie, quoiqu'elle puisse être considérée comme antérieure de la Terre Sainte, n'a de considération religieuse qu'en second report, et ce ne serait qu'après avoir fourni un soulagement suffisant aux pauvres résidents en Terre Sainte, qu'on pourrait songer à ceux de la Syrie. Malgré tous nos efforts, malheureusement, nous ne pouvons réussir, qu'à fournir une subvention bien inconsiderable en proportion aux exigences les plus urgentes de ceux de la Terre Sainte même, et ~~il~~ nous y devons combiner toutes nos opérations. Par conséquent nous sommes dans l'impossibilité complète de pouvoir prêter notre appui aux malheureux ^{de la Syrie} qui y réclament. Du reste ce n'est que par ~~forte~~ considération religieuse, que les subventions sont accordées ^{à nos} pauvres coréligionnaires en Terre Sainte, et non par la charité générale, qui nous impose le devoir de nous entre-soulager, car en vérité, il ne manque pas d'Israélites indigents dans nos contrées mêmes, qui ont des réclamations les plus proches à notre bienfaisance.

Nous avons l'honneur de vous donner communication, que dans nos dispositions au sujet de la distribution de nos ~~dépenses~~ ^{revenues} dernières (à Mess^{rs} Pietro Laurella à Beyrouth les changements suivants ont eu lieu, savoir :

- 1^{re} Au No 7 de notre envoi de \$3400, au cas qu'il n'avait pas encore été payé selon nos dispositions antérieures, les 403 piastres fortes, dont il s'agit, pourront être payées contre des quittances signées des Rabbins Abraham Dori Beer d'Aviez, Hirsch Lippmann d'Elk 5, Hénoch Abraham, et les cosignatures du Rabbin Jerson Margoulis, décédé depuis, ainsi que d'un cinquième à leur choix n'y ^{sont} plus requises.
- 2^{re} Aux Nos 11 & 12 de notre envoi de \$9450, la cosignature du Rabbin Israël Ascanasi n'est plus requise, et les fonds dont il s'agit peuvent être payés contre des quittances signées des autres ^{trois} Rabbins, que nous avions désignés pour la cosignature; les \$289 1/2 contre quittances de ceux de la Communauté de Saffet et les \$109 1/2 de ceux de Tibériade.
- 3^{re} Encore à notre envoi de \$1800 la cosignature du Rabbin Isaac Bourdaki n'est plus requise aux Nos 7 & 8, pourvu que les signatures des autres Rabbins désignés par nous, figurent sur les quittances, pour No 7 de \$157 de ceux de la Communauté de Saffet et pour No 8 de \$75 de ceux de Tibériade.

Veuillez bien, Monsieur le Chevalier, faire prendre notice de ces changements et continuer avec votre bonté accoutumée à contrôler les quittances en conformité.

Agrez, Monsieur le Chevalier, l'expression renouvelée de votre plus parfaite considération et de notre haute estime.

427 599

[illegible]

" N^o. 180. Herrn Gebaim Kolelim zu Wien. Amt- 1 Khabath
H.C.Buch f. 127

" N^o. 181. Herrn J. Ornstein Ober Rabiner zu Lemberg. 2 Khabath
H.C.B. f. 127

N^o 182

Amst. 3 Shebath 5599

Herrn H. Carlback zu Mannheim H.C. buch f^o 128N^o 183

Amst. 3 Shebath 5599

Herrn T. Peters in Brodij

N^o 184

Amst. 6 Shebath 5599

Herrn Hersch d' Eick & Henoch Abraham

in Lephath H.C. b. f^o 128N^o 185

Amst. 5 Shebath 5599

An 'Hachamim & Kabbanim der Jeshiboth.

Aleppo H.C. b. f^o 128N^o 186.Amst. 9 Schwab
24 Jan^r. 5599.

A. Goldsmith Esq

Dear Sir! London

It is long ago, since I had not the pleasure of any communication with you, I hope you and your worthy family will all be in good health at the arrival of the present. I now break silence, having received some time ago ^{an exemplar of the} a circular of the ^{London} ~~giving~~ ^{giving} ~~pro~~ ^{pro} respecting the admittance of the holy lands funds through the medium of Sir Moses Montefiore, and I wish, dear Sir, to give some explanation thereabout. To you, dear Sir, it will have been clear, that ambition, and ambition in it's utmost sense, is the motive of ~~at~~ this gentleman's ^{actions} ~~opposition~~, and I am ^{convinced of} ~~sure of it~~, these public funds will be served, to raise the portuguese Baronets splendour, without causing great expence of his own. When Sir Moses was last in the holy land, he behaved in so parcimonious a manner, that indeed many pious of the Orient, who came to visit the holy rests of our religious and national grandour, early overpassed him in munificency; he only consoled by promises of protection ^{and future acts of importance} ~~and interference~~, none of which has been realised, and probably the public Charity, distributed according to the good will of Sir Moses, will serve to erect a monument to the benevolence of this high spirited gentleman. But enough of it, I shall now pass to facts.

Our own vocation to the functions of General Administrator of the holy lands funds collected in the North of Europe, is generally acknowledged, and we can do us the self satisfaction of stating, that we always and at all times fully executed our tiresome but

holy duties. When the ~~understanding~~ In 1892 it was resolved by ^{the Committee} ~~London~~ that the holy land funds are every year to be remitted by our medium; in the mean time we had entertained Mr. Montefiore that it might be equal to ^{grant} ~~give~~ a share to the ^{German Jews} ~~Assenarians~~ in the holy land of the support collected from the London portu-
guese, so much the more, as the portuguese in the holy land had also a share in the support collected at the german, and since this time Mr. Montefiore's opposition to our Administration has begun, as it appears, and this opposition has caused, that already in 1894, they would no more remit the mentioned funds through our medium, though I am myself a member of the said Committee and was personally present in London for this very purpose and assisted on a meeting. Finally in 1895 a new meeting was kept and resolved to transmit £150 through our medium, but the executive administration only remitted £100. ~~For the~~ alleging that £50 were from America and ought to be remitted through Mr. Montefiore. Afterwards another £50 were sent from America with the express designation to our administration, and also these were arbitrarily detained in London, on which 1896 I again came myself to London, and effected with great pains the payment into my hands of these £50 and another £150. ^{of the Committee} ~~liquidated~~ but could not have the ~~above~~ ^{above} £50. ~~paid~~. In 1897 the ~~unfortunate~~ ^{lamentable occasion} of an earthquake of Siberia & Saffeth, a great committee was formed and a general collection made in the support of its unfortunate victims. They then sent ^{to us} the ordinary support viz £138, but though the extreme misery reclaimed a quick relieve, they avoided to pass the extraordinary bestowance by our interference, and sent the result of their first collection £300, by the way of Gibraltar, by which way it only arrived nine month after in the holy land, while our remittances were in the possession of the wanting two month after their expedition from here. Though the Congregations of the holy land repeated their claims to remit the rest by our medium, notwithstanding they continued in avoiding it. I leave to You, dear Sir, to judge if it is well to act in a similar way, and to guess Yourself, who or on whose influence, all these tracasseries ~~have taken place~~ are to be attributed.

Having seen what difficulties I met with the liquidation of the funds collected by the ~~same~~ committee of 1892, which it was urgent to avoid, I have myself established, when present, at

in London ^{in 1859/60} ^a ~~an own common~~ separate collection, called *L. 27513*,
 of which the funds were without delay to be remitted by our medium,
 and You were ^{so} kind as to subscribe for an annual contribution
 of £ 1. 1/- to it. Now I did not yet receive ~~anything~~ ^{any}
 contribution of Your's, and do not know, whether You have
 already paid it or not. Be so kind as to give me an expla-
 nation thereabout, and if You have not yet paid it, I request
 You to transmit it to me by one of Your correspondants.
~~and be continue~~. The actual unfortunate situation of
 our poor brethren in the holy Land ^{as} imposes it ^{an} imperative
 duty upon me in procuring to them as much support as possible,
 and I confidently trust with confidence, that You will not
 decline in conforming to my request.

I have the honour of saluting You most cordially
 Mr. Morris Salomons joins with me in
 cordial compliments and your worthy family.

Dear Sir!

Your's truly

" N^o 187 Herrn L. M. Moij in Ureden Amst. 7. Schebath 5599
 H.C.B. p. 129

" N^o 188 Herrn Moses Landau in Prag Amst. 7. Schebath 5599
 H.C.B. p. 128

" N^o 189 Herrn T. Hertz in Dresden Amst. 8. wie oben
 H.C.B. p. 129

" N^o 191 Herrn Jacob Moses Kamm in Frankfurt 9. Sebat 5599
 Empfangs anzeige v. fr 6500 = 2 Conforte My Buchung laet.
 T.W. Br. v. 5 di. mit dankszung fur gute versorgung beise
 Inelora frank. Lot. Treffer 93: Lot. N^o 10450/90 = nach mearp
 gefall: zu berichten im auszahlen zu kommen

" N^o 192 Metusel Esq^r London

" N^o 193 Herrn Gabbain Colclim in Strassburg 7. Sebat
 H.C.B. p. 129

"A Samson Egg"
London

Dear Sir

I acknowledge your two favors of 18 and 22 Liras ~~xx~~ with circulars from the Society of Jesus ~~xxxx~~ could hope to hear from. I am happy to see your mending state of health, hope it will continue with God's help. I am much obliged to you for the forwarding of the letters so promptly - you paid the 24th ~~24th~~ 10^{cts} to Mr. Lemans and I have bows, 10^{cts} Dec^r 7/6 and 24th 2/8^{cts} according to the post marks if not too much trouble will thank you to let me know precisely, I make you of for the letters ~~but~~ you last I thank you for the slip of the globe news paper, it is of great service to me. Enclosed is a letter which you will please to read and then send the same have also the goodness to forward the same to Mr. St. Goldsmith by N^o. post. - will you have the goodness to receive from Mr. Wm. Mallan 10/8^{cts} I paid for him, for the S. J. Hospital and old men, being one year's subscription, the last account from the Holy Land was that Jerusalem was surrounded by a cord of out of the plague. I hope to the Almighty it won't affect our suffering Brethren, and broke out among the Israelites, and among them may it remain, that our holy inheritance may come back to us Amey.

Mr. Haller desires their best respect to you & Mr. S.

No 193 194

Amst^{re} 9 Febr
24 janvier 5599

24 janvier 1794
Monsieur Moise Levy, Receveur pour la T. P. de l'arrondissement
de Colmar
Monsieur!

Nous venons Monsieur, sans exprimer notre grande surprise, de ce que vous n'ayiez pas encore voulu nous répondre à la lettre, que nous avons eu l'honneur de vous adresser en date du ^{30 Mars} 19 Octobre, par laquelle nous vous avons donné la déclaration positive, que c'est vous, qui dorénavant êtes légalement revêtu des fonctions honoraires de Receveur pour la Terre Sainte de l'arrondissement, de la ville de Colmar, fonctions desquelles nous avons démis M^e Marx Aron Hertz de votre ville, en vous invitant à vous faire rendre compte par votre prédécesseur, à vous faire compter les fonds disponibles et à vous mettre de suite en activité. Nous avons en même temps donné communication de ces dispositions à Messrs les Receveurs-généraux de votre département, en les engageant à vous prêter aide et assistance dans l'exécution de vos fonctions, mais c'est à regret que nous nous voyons encore

privé de toutes nouvelles ultérieures de ce côté.

C'est maintenant quelques semaines jusqu'aux fêtes de P. N. D., et nous vous mettons à coeur comme devoir faire à faire valoir vos droits et à représenter les malheureux coreligionnaires en Terre Sainte, qui vous ont confié leurs intérêts par notre organe. Vous voudriez donc prendre les mesures nécessaires, pour que les argents de 1,803 fr ne soient sous aucun cas remis à Mr. Marc-Aron Hertz, vu que ce n'est qu'à vous qu'ils peuvent légalement être remis.

Si pour maintenir vos opérations vous avez besoin de quelque document de notre part, vous n'avez qu'à nous écrire sans délai et nous ne manquerons point de vous le transmettre de suite.

L'état de nos confrères en Terre Sainte est des plus déplorables qu'on puisse imaginer; la disette, la peste, des tremblements de terre, des pillages par des malfaiteurs, tous ces fléaux sont venus les accabler, et la misère la plus affreuse ronger leur existence. C'est donc un devoir beau et généreux, imposé par notre sainte religion et l'humanité que de leur procurer autant de subventions que possible; nous sommes persuadés de ce que vous sentirez la haute portée de cet oeuvre de bienfaisance et que vous n'aurez égard à toutes considérations personnelles pour procurer à votre coeur la douce satisfaction d'avoir fait votre possible pour ce bät de charité.

En tous cas, Monsieur, nous attendons votre réponse obligeante sans délai, et nous avons l'honneur de vous réitérer l'assurance de notre considération parfaite.

N^o 195

Amst^{er} 9 Sébat 5599.
24 Janvier

Messieurs M. Mannheim & M. L. Schoenengrün
Receveurs généraux pour la Turc^{ie} auprès des Communes
Israélites au département du Haut Rhin et
résidents à Colmar.

Messieurs!

Nous venons vous exprimer notre grand étonnement de ce que vous n'ayiez point encore voulu répondre à notre lettre du 30 Tishri dernier, par laquelle nous avions l'honneur
19 Octobre

433
de vous communiquer positivement, que les fonctions de Receveur de l'arrondissement de la ville de Colmar étaient retirées à Monsieur Marks Aron Hirtz de Colmar, et que Monsieur Moïse Levy en était dorénavant revêtu, en vous invitant à reconnaître Mr. Moïse Levy comme tel, à occasionner que son prédécesseur lui rende compte en votre présence et que les fonds disponibles lui soient remis, enfin à accorder votre aide et assistance à Mr. Levy dans l'exécution des devoirs de son emploi honoraire. Nous ne savons véritablement point que penser de votre silence opiniâtre, d'autant plus que Monsieur le Secrétaire Municipal auquel nous avons écrit depuis sur cette même matière, ne nous a non-plus répondu. Cette manière d'agir envers nous, nous est d'autant plus blessante, qu'au séjour ^{de notre président} ~~du camp~~ parmi Vous, nous avions conçu les meilleurs espoirs de votre coopération et activité en faveur des malheureux Israélites en Terre Sainte, dont vous avez surpris avec un empressement louable de représenter les intérêts.

Cet empressement, Messieurs, ne doit jamais perdre de vigueur, et vos devoirs d'humanité et de religion ne doivent point être mis de côté pour faire place à des considérations personnelles.

Nous vous ennuions donc bien instamment à vouloir bien nous conformer à nos dispositions à l'égard de Monsieur Marks Aron Hirtz et de Mr. Moïse Levy, et nous vous communiquons, que nous venons de donner les instructions les plus précises à Mr. Moïse Levy, de faire valoir ses droits et de réclamer les fonctions, que les Israélites de la Terre Ste lui ont remises par notre organe. C'est maintenant quelques semaines jusqu'aux fêtes de Pâques et nous lui avons mis à cœur comme devoir sacré de prendre les mesures nécessaires pour que les argents de 300 ne soient remis qu'à lui, vu que lui seul peut légalement les recevoir. Veuillez donc, Messieurs, soutenir Monsieur Moïse Levy dans ses opérations, et contribuer à ce que ses démarches ne restent point infructueuses. Si néanmoins Monsieur Marks Aron Hirtz s'opposait à se conformer à nos dispositions, nous aurions à regretter d'être forcés à une publication, qui certainement ne serait pas très-flatteuse à ~~ce~~ ce monsieur; nous rendriez tâche, Messieurs, à nous dispenser de cette mesure extrême.

En même temps nous venons rappeler votre attention aux argents

de la Terre S^{te}, retenus arbitraires^{ment} à Wintzenheim, et nous vous prions
de nous en donner des nouvelles. Si cette affaire n'avancait pas, nous
nous verrions obligés à des démarches décisives auprès du Gouvernement
français.

français.

L'état de détresse des ^{nos confrères} ~~Jusabites~~ infortunés de la Terre Sainte est monté à un degré formidable. Après le pillage par les Rebelles, le Tremblement de Terre, des ~~nouveaux~~ désastres sont venus les accabler. Un nouveau pillage a eu lieu à Saffet, la peste fait des ravages déplorables et pour comble de malheur la disette la plus affreuse ronge leurs entrailles. Cet état des choses nous impose le devoir de faire de notre mieux, pour ne point négliger les intérêts de ces malheureux, qui nous ont commis leurs représentant-général, mais de nous donner toute peine possible pour leur procurer une ~~subvention~~ subvention efficace pour porter du soulagement à leur misère extrême.

Nous croyons être persuadés de ce que cette courte silhouette
des maux de nos malheureux corréligionnaires en Terre St ne Vous
engagent à concourir dorénavant dans les opérations que nous
jugons nécessaires pour leur bien, et que Vous aimerez à procurer
à vos cœurs la douce satisfaction, d'avoir exécuté des devoirs

~~imposés par l'humanité et notre sainte religion; et à des devoirs que vous~~
~~s'acquiescent avec plaisir en vous acquittant les fonctions dont~~
~~vous s'acquiescent avec plaisir en vous acquittant les fonctions dont~~
q nous nous flattons de ce que votre réponse obligeante
nous parvienne le plus tôt possible et nous avons l'honneur, Messieurs,
de vous reitérer l'assurance de notre considération la plus-parfaite.

devoirs, dont vous vous êtes plus spécialement chargés, en acceptant les fonctions honoraires de Receveurs généraux, ^{que} dont les malheureux Israélites de la Terre Sainte vous ont confiées par notre intermédiaire. 9

"N^o 196 Harri M. Chen in Linsfeldorff 12 Sept 1899 H.C.B. #110.6.1

N^o 197 Herrn S. Ps. Bambergers in Wiesentbron 80 100 p. 2

"N^o 198 Herrn L. Labelson in Petersburg 8^o

N^o 199 Herrn J. Heimann in Goch D^o

N^o 200.

M. S. Salomons Esq^r
Manchester

Amely 16 Sebat 5599

437

We beg to express our best thanks for your bestowance to our un-
fortunate brethren in the holy land, by ^{transmitting} ~~granting~~ to them ^{your obligation} the annual ~~de-
vident~~ of the loan contracted in 5594 for the german israelite Congre-
gation called Jerushim of Jerusalem, ^{and left, and} of which we shall not fail to
employ the annual dividend in conformity. We beg to remark
that though the document is on £ 5.-, the first and second dividend
have already been ^{restituted} ~~restituted~~ to You, of which your receipts are before
me in our hands. In Histef 5598 we had the honour of transmitting
to You an interim receipt in order to facilitate the restitution, and
we had ~~also~~ sent the necessary funds to Mr. Iron Joseph and he
not get the original receipts and therefore thought that he had
neglected it; in the mean time the receipt for the second
dividend had reached us, and we also possess Your's, so that
Your receipt of the same ^{also} transmitted to us by Mess^{rs} Berlin ^{is of no further consequence.}
is of no further consequence. We also had sent to London the third
dividends in due time, and we only expected the necessary receipt
for making liquid the forth. We shall therefore write to our
London correspondent to send back Your receipt, so that the whole
amount of Your benevolent donation to the unfortunate coreligionists
in the holy land is of £ 4.-, for which we repeat express
our warmest thanks in the name of the supplied poor.

May Heaven grant You good health and prosperity and let
You enjoy long time of a life, of which You make so fair an
employ in relieving Your suffering fellow-brethren!

We have the honour of offering to You the assurance of
our high consideration and esteem

The President of the Tichim, Amarcalum & of the per

N^o 200. M. Ansel Esq^r London

14 Sebat 5599

N^o 201. Herrn Apr. Latz & Cleve

15 Sebat 5599

an der Melchior Berlin
alhier

Amsterdam 15 Sept 1799

Wel Ed. Heer

Uw E. giende van gisteren bemoed. Blijft. N^o 34. vande leening van
het Heilige Land groot E. van den Heer M. Salomons te Manchester
als mede kwitantie (Zijnde duplicaat waaraan het origineel als
reeds hetzelve zonder ons berustende is) wel ontvange, thiernevens
en brief aangenomden Heer Salomons, waaraan Uw. nagedane
leening adres gelieve te verleen, welke brief u den in hand der
tegenwoordige Uw. tot bevestig der aanvraagst bij Heer Kunds.
Wij hebben de eer met alle hoogaachting te zij. E.

In antwoord op Uw. Ed. geëerde van 20 Const. hebbe wij daarin wel ontvange
de door de Wel Ed. Heer M. S. Salomons vraget te Londen, thans te Londen
woonaachting als geschenk voor het heilige Land, ingezondene obligatie
N^o 34 van de leening te, behoeve van de Gemeente Peruschie in de H. Heer
Jerusalem, en Taffet de dato 8 Tammes. A. H. 5594 groot geweest E. 5
waarop twee Termijne op het 10 bet. bij den p. elda E. 4. waarvoor
wij de Edelmachtige Instanden en geve in Altona onze dank te
krijge, en Uw. Ed. gelieve dezelve des met de eerste gelegenheid te zij
Wij hebbe de eer ook aan Uw. Ed. voor de daarbij veroorzaakte moeite
onze dank te betuige, en van onze achting te verzeke.

Londen, M. Ansel N^o 200
Cleve A. 3 Satz N^o 201
Frankfurt J. M. Kann N^o 204

204. Heer J. M. Kann in Frankfurt 16 Sept

205. Aan de Wel Ed. Heeren Gabbain Colim in Rotterdam 20 Sept

206. Den Wel Eerwaarden Heer M. Löwenstamm 21 Sept
Opperkathijn te Rotterdam

207. A. Samson Esq. London 22

208. M. Ansel Esq. London 23

209. Heer E. Hollander in Altona (A. C. b. p. 134) 26 Sept

210. Heer M. Schreiber Oberkathijn in Presburg (A. C. b. p. 133 p. 6) 27 Sept

211. Heer M. & J. Werel in Werel (A. C. b. p. 133 p. 6) 28

212. Rabbi Israel Ascanasi in Jerusalem (A. C. b. p. 133 p. 6) 28 Sept

213. H^o J. Glinger Oberkathijn in Altona 29

214. Den Heer A. de Bruin in Amsterd. (met kwitantie) 29

215. Heer J. Poppers in Brodij (A. C. b. p. 134) 29 Sept

216. Heer Salomon Eliewitsch Kewelin in Sklow (A. C. b. p. 134) 29

217. Heer S. Eger in Kaisch (A. C. b. p. 134 p. 6) 29

N^o 209 Monsieur

Amst^{re} 5 Dec^r 1837

437

Mons^r le Chevalier A. de Cherg
Secrétaire Général au Ministère
des Affaires Étrangères N^o 14.
La Haye

Mons^r le Secrétaire Général

Votre haute complaisance pour nous a été manifestée à tant de reprises qu'il nous encourage à venir de nouveau y appeler dans une circonstance qui nous paraît assez grave, & votre urbanité connue nous garantit de ce que vous voudriez accueillir favorablement nos importantes sollicitudes.

Le Consul Général de S. M. en Syrie, Mons^r le Chevalier Moïse de Piccolotto à Aleppo, par sa lettre du 10 décembre d^r, est venu nous communiquer, que de la part de S. M. le Ministre des Affaires Étrangères & de celle de Mons^r le Chevalier D^r Affairs de Smyrène à Constantinople des ordres précis lui ont été insinués, à se reconstruire & protéger, comme Sujets du Roi des Pays Bas que des individus munis de documents valables qui prouvent leur nationalité, qu'aux personnes qui prétendent en avoir possédé, mais les avoir perdus par quelque malheur, il ne soit accordé la protection que pendant 2 à 3 mois, terme qu'ils doivent employer pour se procurer de nouveaux; et vu il y existe parmi les Israélites établis actuellement en Terre Sainte, que sont de cette catégorie, ayant perdu leurs documents lors des Catastrophes funestes du pillage par les Rebelles en 1834. et le tremblement de terre le 1^{er} janvier 1837. Mons^r le Consul Général nous invite à lui transmettre une liste nominative des Israélites Sujets de S. M. le Roi des Pays Bas et à fournir les documents exigés. Car sans cela ces malheureux se trouveraient sans protection Consulaire dans l'occurrence, conformément aux ordres du Gouvernement de Smyrène.

Il nous venons vous exposer Monsieur le Secrétaire Général, que c'est une tâche impossible à accomplir dans un terme si court, que celui que Mons^r le Consul Général nous a fixé, vu que nous ne nous trouvons en possession d'une liste nominative exacte de tous les Israélites Sujets du Roi établis en Terre Sainte, que d'ailleurs nous ne savons pas précisément quels furent les documents perdus, par lesquels y prouvent leur nationalité, et qu'en outre le renouvellement de ces documents occasionnerait des difficultés énormes et absorberait un temps considérable.

Il serait donc hautement nécessaire à plusieurs de ces infortunés, si cruellement atteints par des malheurs inouis, le seraient encore en suite de la perte des documents dans des Catastrophes extraordinaires; qui quoiqu'ils soient les Sujets loyaux de S. M. le Roi, ils ne seraient néanmoins en proie aux persécutions des malveillants, sans protection de leurs Consuls Nationaux.

Il y a par exemple dans cette catégorie le Rabbin Nathan Scharf Gronel, Nafis de cette ville, qui avait étudié la théologie au Séminaire Israélite par le bagage Néerlandais ici, et y avait acquis le grade de «Magis Palamedis», et auquel tous ses documents ont été dérobés lors du pillage par les Rebelles en 1834. Ce Néerlandais des infortunés, tellement privés de leurs documents, à qui maintenant par notre organe implorant la grâce du Gouvernement de S. M. le Roi.

Comme leur représentant Général et Mandataire nous désirons obtenir les faveurs suivantes pour ces infortunés savoir:

- 1^{re} Que les Israélites, Sujets de S. M. le Roi des Pays Bas établis actuellement en Terre Sainte, qui prétendent avoir été privés des documents qui prouvaient leur nationalité lors des événements déplorable du pillage par les Rebelles en 1834 et le bombardement de Terre le 1^{er} Janv. 1837. Soient déclarés delégues, et que le terme d'un an soit accordé pour prouver leur nationalité. Que pendant ce terme les consuls du Roi soient tenus à leur accorder toute la protection & assistance, qu'en vertu de leur qualité de Sujets de S. M. le Roi des Pays Bas ils peuvent réclamer.
- 2^{re} Qu'en Considération des difficultés à procurer les documents renouvelles il nous soit permis, dans notre qualité de Représentant-général et Mandataire de toutes les Communautés Israélites de la Terre Sainte, de faire dresser une liste nominative des Israélites, Sujets Néerlandais, actuellement établis en Terre Sainte. Liste que nous aurons l'honneur de soumettre à Son Excellence le Ministre des affaires Étrangères, après que notre témoignage leur tiendra lieu de preuve de leur nationalité et les fasse jouir des prerogatives y attribuées.

Persuadés comme nous sommes de la bienveillance du Gouvernement de S. M. le Roi, de la protection, qu'il daigne accorder aux malheureux qui viennent implorer sa pitié compatissante; nous espérons que nos démarches à ce sujet ne produiront l'effet désiré.

La protection cependant, Monsieur le Secrétaire général, que vous ne nous avez jamais refusée, quand nous y avons pris recours en faveur des malheureux représentés par nous, la haute bonté dont vous avez daigné nous honorer, sans les causes de ce que nous venons vous prier avec instance, de vouloir bien nous y prêter vos conseils éclairés, veuillez donc avoir la grâce de nous faire communiquer, ~~et nous prêter votre concours influent, quelles démarches nous devrions faire, pour obtenir les résultats intentionnés, et si vous êtes de l'avis que la présente lettre, déposée au Ministère des affaires étrangères, puisse y suffire, nous vous prions d'agir en conséquence.~~

Nous avons l'honneur, Monsieur le Secrétaire général, de vous communiquer en même temps, que Messrs les agents & Consuls-général de l'Autriche, de la Russie & de l'Angleterre auprès du Pacha d'Égypte au Caire, avec lesquels nous avons eu entre en correspondance courante, pour le bien-être de nos clients malheureux, ont bien voulu nous reconnaître dans nos qualités, par des lettres d'office à ce sujet. prendre note de nos réclamations, et nous prêter leur concours dans les dispositions que nous avons jugées urgentes.

Le Soussigné aurait voulu avoir l'honneur de venir personnellement à La Haye vous offrir ses respects et vous présenter les lettres d'office originales, mais empêché qu'il est par la rigueur de la saison, il s'est réservé cet honneur à plus tard. En attendant votre réponse bienveillante, nous avons l'honneur Monsieur le Secrétaire général de vous remercier les assurances de votre considération très distinguée & de votre dévouement très-parfait.

Le Président &c.

N^o 210. Mr. E. J. Symons à London le 28 Shebat 5599.

N^o 211 Herrn Gabbain Colclim à Braunschweig

22 Shebat

N° 212

Herrn J. Eger Oberkellner in Braunschweig

22 Sept

439

N° 213

Herrn C. Rothschild in Homburg an der Höhe

23 Sept

N° 214

Herrn Philipp A. Sohn in Frankfurt am Main

24

N° 215

Herrn Lehman Oppenheimer in Braunschweig

20

N° 216

Herrn Izak Farhi in Constantinople

24 Sept 1899

N° 217

Herrn Isaac Camionde in Constantinople

N° 218.

Amstg 26 Sept 5599.

Mons^r le Grand Rabbin du Consistoire Israélite

Mons^r le Grand Rabbin Marseille

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre honorée du 31 Janvier 8^e, et nous en avons été informés avec plaisir de ce que le Rabbin Abulafia ne se soit point présenté comme missionnaire des Communautés Israélites de Tiberiade. Vous nous avertissez de ce que le Consistoire ignore qu'il n'y existent de legs en faveur de nos pauvres confrères de la Terre Sainte, mais ce n'est pas là une preuve de ce qu'il n'en existe et l'on fera bien de prendre des renseignements à ce sujet.

Nous ~~vous~~ remercions bien ^{du Consistoire} des informations, que vous avez bien voulu nous donner au sujet de la méthode d'envoi à faire à la Terre Sainte. Cependant vous voudriez nous permettre la remarque, qu'il nous paraît, que vous êtes bien peu au fait de notre Administration. Ce n'est pas chez nous une affaire commerciale, que la collection et remise des deniers de nos malheureux confrères de la Terre Sainte, mais seulement une œuvre de religiosité, et le sousigné répugnerait à en tirer le moindre profit ou la plus petite commission. Bien au contraire l'Administration des fonds de la Terre Sainte, absorbant tout le temps du sousigné, qui s'est retiré de toutes autres affaires, pour pouvoir satisfaire aux travaux requis,

4170
elle nous cause en outre des dépenses privées considérables, que nous
sacrifions de bon cœur pour être utile à la sainte cause représentée
par nous, persuadés comme nous sommes, que ~~notre~~ ^{notre} réputa-
tion solidement établie au monde commercial et religieux nous
mettait à l'abri de toute prévention d'intérêt personnel, & que
nous pourrions énergiquement protéger nos malheureux clients
aussi d'est à notre satisfaction, que nous déclarons, que notre voix
ait été entendue et que nous ayions été à même de fournir
des secours considérables aux pauvres de la Terre Sainte, non seule-
ment par les subventions pécuniaires de nos coreligionnaires
opulents, mais même en appelant sur eux la protection & la
bienveillance des Agents et Consuls-généraux des puissances Euro-
péennes en Egypte avec lesquels nous avons l'honneur d'en-
tretienir une correspondance constante à ce sujet.

Nous regrettons cependant d'avoir à remarquer, que chez nos
compatriotes ^{commerciaux} établis à Marseille, nous n'avons pas ren-
contré les dispositions charitables et religieuses, que vous nous annoncez,
pour la remise des fonds en Terre Ste. Dans son temps, il y a bien
d'années, nous nous étions adressés (à une maison considérable, originaire
du Levant, qui voulait bien s'en charger, mais contre une provision
d'un pour cent et ^{d'encore} d'un demi pour cent pour l'assurance. Une autre
maison ^{à Marseille} israélite, qui a une commandite à Beyrouth, à laquelle les
Rabbins en Terre Sainte, dans une lettre extraordinaire, s'étaient
adressés pour négocier une traite sur nous, leur a retiré un décort
de dix pour cent sur la valeur! Vous concevez donc facilement
que de services aussi chers ne pouvaient nous convenir et
que nous avons dû chercher ailleurs des termes plus raisonnables.
~~C'était un bonheur que nous~~ Par un bonheur nous nous
sommes adressés à M^{rs} le Baron James de Rothschild
à Paris, qui a bien voulu, sans hésiter, se charger de nos
affaires en Terre Ste par pure charité, non seulement sans char-

exactement les besoins et conventions des diverses Communautés Israélites en Terre Sainte et qui en tiennent registre et contrôle précis, ce qui cause, c'est que ces subventions ne seraient pas régulièrement distribuées, et que les uns soient avantagés au détriment d'autres malheureux.

Il serait donc hautement à désirer, que votre congrégation fût comme toute la France en s'unissant à notre administration et en faisant annuellement ^{des} remises à ~~mon~~ ^{au} le Caissier - central M^{rs} S. Elkan à Paris, qui les délivre à M^{rs} de Rothchild ^{Paris}.

Rue Mouton No 9

Si vous voudriez, M^{rs} le Grand Rabbin, vous charger dans votre rayon, de cette tâche charitable, nous serions disposés avec plaisir, de vous transférer l'autorisation et les instructions nécessaires. Veuillez bien nous répondre à cet égard.

Nous avons l'honneur, M^{rs} le Grand Rabbin, de vous offrir l'assurance de notre considération très-distinguée.

N^o 221 ~~Il s'agit de M. Schreiber, Chef Rabbin à Presbourg~~ 27. Sébat 5599

N^o 218

Amsterdam 26 Sébat 5599 - Marseille

M^{rs} le Grand Rabbin du Consistoire Israélite

Nous avons bien reçu la lettre que vous nous faites l'honneur de nous adresser le 31 Janvier et au nom de votre Consistoire, et nous en sommes informés à notre plaisir de ce que le Rabbin Abulafia ne se soit point présenté comme missionnaire des Communautés Israélites de l'Asie. Nous nous félicitons encore que le Consistoire ignore qu'il y existe des liges en faveur de nos pauvres confédérés de la Terre Sainte, mais cela n'est pas une preuve du contraire et l'on fera bien de prendre des renseignements à ce sujet. Nous remercions bien le Consistoire des informations qu'il a bien voulu nous donner au sujet de la voie des nos envois à la Terre Sainte. Nous voudrions cependant nous permettre la remarque que le Consistoire paraît être peu au fait de nos relations administratives. Il y a bien long-temps que nous avions déjà entamé des négociations avec un des 9 grands Maîtres Israélites de votre ville pour faire parvenir nos envois à la Terre Sainte par leur entremise mais d'est à regret que nous devons déclarer qu'après d'elle nous n'avons pas rencontré ces dispositions hospitalières et charitables qui selon votre lettre, honorent et embellissent une maison considérable originaire du Levant à laquelle nous nous étions adressés alors, ne s'en serait chargée que contre une provision d'un peu cent pour la remise et d'un demi-pour pour l'assurance d'une autre maison israélite, qui possède une commandite à Beyrouth à laquelle les Rabbins s'étaient adressés dans une grande détresse pour la négociation d'une traite tirée sur nous, à profit de leurs calamités pour en retirer un profit de dix pour cent.

Israëlites
qui cause
ibucés, et
ation fit
raction
lier - central
Rothschild
dans Votre
plaisir, de
il y a bien
de vous
Etat 5599
Marseille
élite -
honneur de
et nous en
fin de la
de l'abbé
t-est ligé en
n'est pas
dignement
nation
nos rendant
la reman
Administration
negociation
des sang ne
gret que non
subrogation
sustent
nous nous
provision
asuranc
à Reg
de detre
opité de l'en

nous sachant d'aj pour ant- deu la balen !! Ce n'est pas chez nous une
affaire commerciale que la collection et remise des deniers des nos mal-
heureux Corréligionnaires en Terre Sainte mais purement une
œuvre d'acte charité et de religiosité et nous répugnons à en tirer le moindre
profit au la peut même commission, bien au contraire l'impuni-
tation des fonds de la Terre Sainte, nous cause les sacrifices
considérables, que nous avons surpris de bon cœur pour être livrés
à la bonne cause. Aussi nos efforts n'ont pas été infructueux
et nous avons été à même de fournir des secours considérables
aux pauvres de la Terre Sainte, non seulement en leur procurant
des subventions pécuniaires de la part de nos corréligionnaires
apaisés, mais même en leur obtenant un secours moral
Notre voix a été entendue, et nous avons eu appelé sur les
deux les opinions la protection et la bienveillance de M. le
des Agents et Consuls généraux des puissances Européennes en
Egypte, avec lesquels nous avons l'honneur d'entretenir une corres-
pondance courante à ce sujet. C'était donc aussi de notre devoir
à tâche de trouver une maison solide qui voulût se charger
gratuitement de ces remises, et la reconnaissance nous impose
à faire mention honorable de la maison de Monsieur Graciano
Minerbi à Trieste, qui conséquemment des services aussi intéressés, que
ceux mentionnés plus haut n'ont pu nous convenir. Par bonheur
nous nous sommes adressés à ce sujet à Messieurs de Rothschild
qui ont bien voulu sans hésitation, se charger de
la remise de nos fonds en Terre Sainte par pure charité, non
seulement sans provision aucune, mais faisant la avance de tout
frais de port, de courtage, etc. même en avançant de sommes sans
en charge de compte. Ils ont un autre engagement correspondants
à Marseille à nous prêter leurs services sans aucune démonstration
et à Beyrouth la répartition des agents est faite selon nos vœux par
Monsieur le Vice-Consul des Pays Bas Pietro Laurella continuant
tances des Rabbins, et Administrateurs des bureaux communaux, désignés
par nous, qui en faisant la distribution dans leurs communes respectives
et dont les quittances sont remises à une révision et l'égislation exactes.
Par conséquent nos remises à la Terre Sainte se font avec toute sûreté et promptitude
possible et moyennant des frais insignifiants. En outre Messieurs de Rothschild
ont rendu les services éminents à la cause sainte, en nous fournissant sans effort aux notes
et en nous fournissant les lettres d'introduction requises aux Agents et Employés
des hautes puissances au Levant. Votre confiance concurre donc, qu'aucun des points
antérieurs, nous ne changerons sous aucune condition la méthode adoptée pour
nos envois. Et tant moins que la solidité inébranlable de Messieurs de Rothschild
nous laisse sans inquiétude sur l'intégrité des fonds des autres. C'est à regret
que nous avons appris que votre conseil se désolait de la réaction des malfaiteurs, empêchant
des envois des lettres des communes Israélites de la Terre Sainte mais qu'une
commission ad hoc se chargera de la réaction et de la remise. Nous devons à
regret car cette méthode, pour nous avoir, même nous introduit et nous malgéné
auprès des communes Israélites de notre rayon administratif, n'est satisfaisant
que la au une Administration à caractère républicain et surveillée minutieusement
les intérêts des pauvres de la Terre Sainte, reprenne une rigoureuse com-
pense en que les pauvres perdant de l'autre. La au au n'est pas le cas
et au les missionnaires ne sont non plus admis, les intérêts de la Terre Sainte

Le dernier poste 2^e trimestre 1828

163. 25. " Le dernier point de destination
et depuis l'ancien ne nous paraissent de la même
Nous croyons encore que si la Commission de votre ville agit avec
le plus d'énergie, la somme collectée ne pourrait être aussi considérable
sans rendre avantageuse une remise directe sur les taxes. Nous ne croyons
non plus qu'on pourrait exactement sur votre place, les besoins,
arrangements et conventions des diverses communes de la Terre sainte-
qu'on veuille avoir une correspondance difficile et pénible, et tenir rigueur
et contrôle précis, il pourrait donc valoir mieux la meilleure volonté d'être équie,
table, que des subventions ne seraient pas régulièrement réparties et qu'on
sacrifier les uns au détriment des autres. Par conséquent il serait avan-
tageux à discuter dans les intérêts communs des pauvres de la Terre
sainte, que votre département, et comme le reste de la France et s'agit
à notre Administration, en faisant annuellement remettre les subventions
au Comité du Comité Central, Monsieur le Chevalier L. d'Alban, Rue d'Orléans
N° 9 à Paris pour qu'il le délivre à Messieurs de Patriceville, Liège -
Nous vous invitons donc, Monsieur le Grand-Rabbin à faire
les démarches, que vous jugerez convenables, à la Commission de votre
ville, et nous vous prions de vouloir bien nous honorer bien tôt par
votre réponse obligeante. Nous avons l'honneur à Monsieur
le Grand-Rabbin de vous adresser les assurances

Monsieur le Grand Rabbin, de nous offrir les assurances
de notre considération très distinguée

Le Président des Sékédoms à Amarcalims

[illegible]

N^o 220Amst^{er} 9^{de} Fevrier 1839

445

Monsieur le Comte de Moltke. Consul Général
de Sa Majesté l'Empereur de Russie (auprès du
Vice-Roi d'Egypte etc. etc. etc. au Caire

Votre office honoraire en date du 23. Votre amitié et sans le N^o 46
nous est parvenue en son temps. et a été à notre grande satisfaction, que
nous en avons vu, que nous ayiez daigné. Monsieur le Consul Général
prêter une oreille favorable à nos instances. C'est un devoir aussi appia-
ble que sacré pour nous de vous témoigner notre reconnaissance
bien vive de la bonté et de l'urbanité que vous y manifestez en
faueur des malheureux que nous avons osé recommander à votre
puissante protection. (Je sayerai bien persuader. Monsieur le
Consul Général de ce que nous sachions apprécier vos faveurs)
Veuillez aussi avoir confiance dans la droiture des causes que nous
aurons l'honneur de plaider auprès de vous. et vous convaincre
de ce que ce ne sont que l'humanité et la justice opprimées que nous
représentons. Nous nous flattons de vous la lettre de Messieurs
les Barons de Rothschild que nous avons eu l'honneur de vous
transmettre par notre office du 16 Novbre d^e N^o 115. ne nous ait
affermis dans vos bonnes grâces et que vous daigniez accéder aux
réclamations, que nous aurons pris la liberté de vous y adresser.

Nous vous devons encore des remerciements bien chauds des me-
sures protectrices, que vous avez bien voulu provoquer en faveur du Consulat
Rabbin Israel Shenasi en suite des informations à son égard de la
part de Monsieur Adé Laurin Consul Général d'Autriche et c'est
à notre grand plaisir, que nous avons pu qu'il vous a plu lui
prouver des éloges bien mérités et le faire reconnaître en qualité de
Vekil par l'Agence de Sa Majesté Impériale. C'est donc à bien de regret
que nous sommes obligés à vous adresser des plaintes au sujet de la manière d'agir
arbitraire de Monsieur votre Agent à Jaffe. car selon nos nouvelles directes
de la Terre Sainte, ce fonctionnaire ne s'est point tout à fait conformé à
vos injonctions. En suite de vos ordres, il avait enjoint au vénérable
Rabbin Israel et au nommé Salomo Markot à comparaître devant lui
à Jaffe pour les réconcilier en attendant au Rabbin Israel de se servir
d'un titre de "Vekil" Le Rabbin Israel, homme d'un âge très
avancé et chargé des affaires pénibles des fonctions administratives
n'a pas pu se rendre à cette invitation, et il a écrit une lettre d'excuse
à Monsieur votre Agent à Jaffe en lui exposant les griefs contre le nommé
Salomo Markot. Ensuite Monsieur l'Agent Consulaire s'est adressé
au Consulat de Jérusalem pour persuader le Rabbin Israel à se rendre
à Jaffe, ce qui naturellement a causé des chagrins et des agréments bien
désagréables à ce digne ecclésiastique. Il paraît d'ailleurs que le nommé
Salomo Markot ait eu l'insolence de se présenter à Monsieur votre Agent
à Jaffe, qui le soumettait au vice-roi, et veut absolument le faire
nommer Vekil au détriment du Rabbin Israel. C'est à regret que nous
venons Monsieur le Consul Général, vous en parler de manière
qui soit si peu d'accord à ce que vous avez vu la Consularité
de nous communiquer à ce sujet, mais nous sommes positivement

connaissant de ce que nous faisons exécuter, ce que vous avez bien voulu nous
 concéder et nous croyons d'urgence de vous en mettre au fait, pour vous en ga-
 rantir au cas mesmes que nous jugerons convenables pour maintenir vos
 dispositions. Nous avons été instruits de même, de ce que l'affaire de Joseph
 Ben Aigdor Gottlieb Pinscheke contre le nommé Schmalz, a été soumise
 Nous devons vous faire remarquer Monsieur le Consul Général que, quel que
 rapport qu'on vous soumette à ce sujet, l'affaire est telle que nous vous
 l'avons représentée, quoique défigurée qu'elle pourrait ressortir, par
 les dépositions mensongères des Musulmans appelés comme témoins.
 Veuillez par conséquent, Monsieur le Consul Général, insister
 énergiquement à ce que justice y soit faite. Le plaignant était
 encore malade victime des maltraitements. Permettez nous nous de pres-
 ser la liberté de vous faire remarquer que les Israélites en Palestine
 sujet des puissances étrangères, traduits devant les tribunaux, sont
 ont à subir les insultes et maltraitements des gens d'armes qui
 les y conduisent et qui, chemin faisant les accablent de la manière
 la plus malicieuse et brutale pour les intimider. Il serait donc
 à désirer que ces malheureux ne seraient dorénavant traduits
 que devant leurs Consuls Nationaux respectifs, et nous vous prions
 Monsieur le Consul Général de vouloir bien vous concerter à
 ce sujet avec Messieurs les Consuls Généraux, vos Collègues.
 Nous venons encore rappeler votre attention obligeante à l'affaire
 des réclamés des Israélites infortunés de Safet, pillés par les
 rebelles en 1834 et nous vous prions avec instances de vouloir bien
 saisir de cette affaire, pour en accélérer une prompte liquidation.
 Les vœux sincères pour votre bonheur sont la seule compensation
 que les malheureux puissent offrir, mais ils ne manquent point
 d'appeler la bénédiction céleste sur leur bienfaiteur humain. Quant à
 nous, nous adressons des prières bien ardentes au Dieu de nos pères pour votre
 prospérité que vous prospériez et puissiez longtemps d'une vie, dont vous
 faites un si bel emploi et protégez le malheureux et l'opprimé.
 Veuillez, Monsieur le Consul Général, nous faire savoir par votre réponse
 obligeante et agréer l'assurance répétée de notre
 Considération très distinguée et de notre dévouement très parfait
 Le Président des Reclamés etc

N° 229 Rabbi Jedaiah Burdacki à Jérusalem Amst. 30 Sept 5599

N° 230 Monsieur R. T. Alfandari à Beyrouth 8^e

N° 232 Herr L. M. Moij te Vreden Amst 4 Oct 5599

N° 233 Herr Kaufmann Wormser à Carlsruhe 4 Nov 5599

N° 235 Herr F. C. Traub Oberkammerer à Mannheim 5 Nov 5599

N° 236 Herren Parnassim Manhigim à Engenheim 8^e

Водених

447
251

Votre honneur du 7 repart est devant nous, et ce la Exposer
 nous avons Credité votre Compte selon vos données, et nous
 en signons l'entrée nous avons pris notice de l'avance
 de 4500 payée par Monsieur Gradis pour deux années. J'ai
 du 18 Juillet 1838 au 17 Juillet 1840 et nous avons calculé
 cette somme au bénéfice des Prédicateurs interpris à Jerusalem.
 Dans notre Lettre du 29 Febv. nous avons en l'honneur devant
 votre Communication que nous avons envoyé au Comptable
 Israélite de la Grande desherres pieces originales qui prouvent
 notre vocation ala preception Generale des deniers Consacrés a
 nos Malheureux Confères de la Terre Sainte Comme c'estant les
 12 Jours du que ces documents ont été expedies d'ici par
 la diligence de Monsieur Louis - et n'ayant reçu aucun
 avis de l'arrivé nous sommes dans l'inquietude et nous
 nous prions bien de vouloir nous raporter a ce sujet par
 le retour du Courrier nous sommes bien convaincu de votre
 Sinc. pour la cause sainte et nous ne doutons point
 de tout de vos efforts a'y être utile et se

Am 5. Okt. 5599

Bei der 4/10. Kompagnie der Grenadiere, Jäger und
Hannau.

In stiller Verzweigung auf unsern Pflichten u. d. Kistel vor. Hoff. sind wir
so sehr, dass unser Gedanke nicht zu finden ist, wir haben auf keinen An-
schein, dass wir die Pflichten f. d. gelben wissen.

Die Welt nunmehr ungleichmäßig; London u. f. L. ist wieder sehr viele lokale An-
forderungen auf den Gipfel gestiegen; Eisenwerke, Eisenwerke im Norden,
Eisenwerke, daher die Eisenwerke haben sich in Harz u. Nordhessen
gleich preisgegeben. Die Eisenwerke Mangel, Mangel an Eisen
und Wasser, jetzt für uns, und wir müssen alle unsere Kräfte aufbieten,
um es zu einer Abzählung zu bringen, so wie irgend möglich zu bringen.

des 1800 et c'est au moment que vous avez porté au Crédit des Messieurs
Rathschild fines à Paris (le petit Solder un autre fausse de 245. 85) valeurs
le 16. Novbre dernier - Par la présente nous venons vous prier Messieurs, de
vouloir bien nous communiquer quel est le cours actuel des nâtres fortet
sur votre place et s'il y a des ventes des bâtiments en partance par Dey
c'est par le mois de Mars prochain - Nous désirons en avoir l'avis
y'il n'y avait pas un autre bâtiment par le dit port, qui tenait
votre vers la fin d'Avril prochain, par lequel un individu, qui a
le projet d'émigrer à la Patente, pourrait trouver passage, que
est le nom de ce bâtiment et s'il n'y en avait pas de la maison de
Monsieur Picciotto de votre Ville - Veuillez bien nous donner
les renseignements désirés et agréer l'assurance renouvelée de notre
considération distinguée - Le Président des Tcheikim
Amarcain

- " N° 243. Hermann Jacob Moses Kamm; Tftm et mort 21 Mars 5599
" N° 244. Abt. Levy Lehmann; Radelheim

1839
" N° 245 - Amsterdam 25 Fevrier 1839
Monsieur Pietro Laurella, Vice Consul des Pays-Bas &c. &c.
à Preyrouth -
Monsieur le Vice Consul!

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement le 13 Jan^r passé, et vous
avez pris note de nos dispositions y contenues. En attendant nous avons reçu
de Mon^r le Che^r M^r de Picciotto à Alep les quittances de notre envoi de \$3400
à l'exception des N^{os} 12, 13, 14, dont nous attendons l'arrivée. Nous avons
devant nous votre honore du 28 Decem^r 87 et nous avons vu avec plaisir
que vous avez soigné la distribution des \$3450 par Cambolin, et que vous y
acheminerez les quittances à l'exception des N^{os} 12, 13, 19, 21 à Mon^r le Che^r de
Picciotto à Alep, et qu'aussi les \$1800 par la Porte d'Orient sont arrivés
sur votre place, nous espérons donc que la distribution se soit faite promptement
et conformément à nos dispositions. Nous venons vous exprimer notre re-
connaissance sincère, du crédit, par lequel vous avez eu la bonté de secourir
le vénérable Rabin Israël, et soyez persuadés de ce que nous estimons ap-
précier la valeur de pareils services! -
Vous ferez bien, Mon^r le Vice Consul à ne jamais plus vous mêler d'affaires
telles que celle de la séquestration de la Subvention destinée au Rabin
Nathaz, Benhor Coronel, vous n'aurez qu'à payer les argent contre qui l'ha-
a, règle, sans y faire peser préjudice aucun. Ce sont des Subventions aux
quelles, personne ne peut faire valoir des droits, ni qu'elles proviennent de la
charité bienfaisante, sans aux parties de s'arranger entre eux.
nous avons l'honneur, Monsieur le Vice Consul, de vous saluer avec
les de considération.

- Le Président des Tcheikim, & Amarcain, des Communes Israélites
de la Terre sainte, résidant à Amsterdam.
" N° 246 Abt. Abrahams wegen Drakken der Diploma 11 Mars 99.
" N° 247 Oppert Rabbyn te Altona 12 Mars 99.
" N° 248 Rabb. H. A. Gogins & B. M. Nabon wegen de Verdr. v. d. d. d. mit ju. 128.
" N° 249 Hermann Joseph Heymann in Goch Amst 13 Mars 5599
siehe per. Amarcain

